1ER FÉVRIER 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2024/02-06 – LEVÉE DE LA CONDITION DU DÉBLOCAGE DES FONDS POUR LA TROISIÈME ANNÉE DU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU TITRE DE L'ESPIG EN FAVEUR DE MADAGASCAR

Le Conseil d'administration :

1 Prenant note de l'évaluation par le Secrétariat de la demande de levée de la condition relative au financement national, décrite aux annexes 1 et 2 du document BOD/AV/2024/01 DOC 06, le Conseil approuve le déblocage de la troisième et dernière tranche de 5,15 millions de dollars pour la troisième année du financement supplémentaire au titre de l'ESPIG en faveur de Madagascar.